

SÉANCE DU 22 AVRIL 1910

PRÉSIDENCE DE M. H. LECOMTE.

M. F. Camus, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

La parole est donnée à M. le Secrétaire général pour la lecture du compte rendu financier du Trésorier pour l'année 1909.

État des recettes et des dépenses de la Société au 1^{er} janvier 1910;

PAR M. PH. DE VILMORIN.

La Société avait en caisse au 1 ^{er} janvier 1909.	84.250 05
Elle a encaissé au cours de l'exercice 1909	19.183 10
Total.	<u>103.433 15</u>
Les dépenses de l'exercice ont été de	14.039 85
Il reste donc en caisse à la fin de l'année.	<u>89.393 30</u>
Soit un excédent des recettes sur les dépenses de	<u><u>5.143 25</u></u>

Les recettes et les dépenses se répartissent comme suit :

RECETTES.

Cotisations annuelles	8.574 »
— perpétuelles	1.600 »
— à vie	770 »
Diplômes.	25 »
Vente de volumes et abonnements	3.093 »
Excédents de pages	168 75
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	1.000 »
Rentes sur l'État	2.725 »
Intérêts du dépôt au Comptoir National d'Escompte.	14 55
Recettes extraordinaires (Subvention du Gouvernement tunisien, etc.)	<u>1.212 80</u>
Total comme ci-dessus.	<u><u>19.183 10</u></u>

DÉPENSES.

Impression du Bulletin	5.796 90
Revue bibliographique et Table.	585 70
Frais de gravure	291 05
Brochage du Bulletin	147 95
Port du Bulletin	506 30
Impressions diverses	574 50
Loyer.	1.800 40
Impositions	208 70
Dépenses diverses	2.311 40
Bibliothèque, herbier, mobilier	286 95
Rédacteur du Bulletin.	1.200 »
Garçon de bureau.	330 »
Total comme ci-dessus.	<u>14.039 85</u>

Les fonds et valeurs en caisse se répartissent comme suit :

Rente nominative sur l'État 2.630 fr. ayant coûté	75.037 15
— au porteur — 110 fr. —	3.597 10
Dépôt au Comptoir National d'Escompte.	5.066 40
Numéraire	5.692 65
Total égal	<u>89.393 30</u>

N. B. — Dans le chiffre des rentes nominatives figure le legs DE COINCY (grevé d'une affectation spéciale) pour une somme de 25.214 35

L'avoir disponible de la Société est donc de. 64.178 95

Ce rapport est adopté à l'unanimité, et M. le Président adresse à M. le Trésorier les remerciements et les compliments de la Société.

Conformément aux Statuts, ce compte rendu sera soumis à l'examen de la Commission de comptabilité.

M. de Boissieu fait la communication ci-dessous :